

Affaire suivie par Pierre NOYELLE TELEPHONE: 03.20.66.44.06

Votre référence : PN/FC

Monsieur Jean-Paul DELVART 364, rue de Renty **62 560 FAUQUEMBERGUES**

WASQUEHAL, Le 26 Octobre 2023

Objet / Mémoire en réponse - Zonage d'assainissement des eaux usées Commune de LYNDE

Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les réponses aux questions posées dans le Procès-Verbal de synthèse en date du 17 Octobre 2023.

Questions des riverains

Dix-sept personnes ont pris connaissance du dossier du zonage d'assainissement de la Commune de Lynde lors des permanences sans laisser d'observation sur le registre papier. Ces personnes intéressées par l'objet de l'enquête publique soumettaient généralement des questions d'ordre pratique:

Question n°1

M. et Mme Bernard Scharre - 321, rue de Steebecque 59173 Lynde

Parcelle ZH 339

Demande qu'un collecteur des eaux usées soit installé dans la rue dite « Derrière le village » afin que les propriétaires domiciliés au 60, de cette rue, puissent bénéficier du raccordement.

Réponse du maître d'ouvrage

Voir la réponse à la question n° 2.

Question n°2

M. Jean-François Scharre - Mme Claudia Moreira - 60, rue Derrière le village 59173 Lynde

ZH 343

La construction récente est équipée d'une mini station autorisée et contrôlée par Noréade de Cassel. Nous souhaiterions que le collecteur des eaux usées puisse arriver chez nous afin de supprimer cette installation qui nécessite un entretien régulier et qui a une durée de vie limitée.



Réponse du maître d'ouvrage

Cette habitation n'était pas répertoriée au moment de l'élaboration des délimitations du plan de zonage. Nous pouvons la rajouter, compte tenu de la proximité avec la rue de Steenbecque.

Question n°3

Mme Delphine Adelis - 633, rue de Verdun 59173 Lynde

Serait-il possible de réfléchir aux futurs aménagements de voirie, notamment, trottoirs, pistes cyclables, enfouissement des fibres et câbles afin d'éviter des réouvertures de chaussées, ainsi qu'une réflexion sur la gestion des eaux pluviales, rue de Verdun avec les acteurs (USAN, Mairie, Noréade).

<u>Note du Commissaire enquêteur</u> : le questionnement est une préoccupation légitime. Toutefois, ce n'est pas le sujet de l'enquête publique.

Réponse du maître d'ouvrage

Mêmes remarques que le Commissaire Enquêteur, Noréade n'a pas de compétences en matière d'aménagement de voirie, pistes cyclables ou enfouissement de réseaux.

Question n°4

M. Claude Balin - 28, rue de Verdun 59173 Lynde

Propriétaire des parcelles 435-431-846.

Absence de renseignements dans le dossier :

- 1. L'emplacement des pompes de relevage.
- 2. Le sens et le lieu de cet assainissement.
- 3. L'utilisation de la Becque.
- 4. La parcelle 435, propriété privée, est une servitude de passage dans laquelle un drainage est existant. Ce dernier sert à évacuer mes eaux usées de salle de bain, et de sanibroyeur vers la rue du Moulin. Ce drainage ne peut servir de tout à l'égout aux maisons mitoyennes donnant sur la rue de Verdun ainsi qu'à la parcelle 428 (qui actuellement déverse dans la Becque + fosse septique). Je demande donc qu'il garde sa fonction initiale.

<u>Note du Commissaire enquêteur</u> : M. Balin veut savoir dans quelle direction le collecteur de la rue du Moulin conduit les eaux usées : vers la rue de Verdun ou dans l'autre sens.

Réponses du maître d'ouvrage

- 1. Les études techniques des réseaux ne sont pas réalisées à ce jour, l'emplacement des stations de relevage reste à définir.
- 2. L'assainissement sera réalisé en domaine public selon un schéma qui reste à définir.
- 3. Le collecteur sera destiné à recevoir uniquement des eaux usées. La Becque sera maintenue pour les eaux pluviales.
- 4. Nous n'interviendrons pas en domaine privé sur les parcelles 435 et 428. Le collecteur rue du Moulin ira vers la rue de Verdun.



Question n°5

Marie-Hélène et Henri Stopin - 142, rue de Becquerel 59173 Lynde

Propriétaire de la parcelle ZK 159.

- 1. Demandent à ce que l'intégralité de la parcelle soit incluse dans le projet d'assainissement collectif. Le tracé de découpage en deux de la parcelle semble fantaisiste : Pourquoi une seule partie de la parcelle est reprise dans le zonage. Pour quelle raison un tel tracé a-t-il été établi ?
- 2. Noréade va-t-il tout mettre en œuvre pour que le raccordement se fasse par écoulement gravitaire, notamment en prévoyant une profondeur de conduite importante ?

Note du Commissaire enquêteur : Les Déclarants ne veulent pas de pompes de relevage.

- 3. Noréade finance-t-il le démontage de l'assainissement individuel et la remise en état du terrain.
- 4. Noréade finance-t-il le raccordement au réseau collectif ?

Réponses du maître d'ouvrage

- 1. Le découpage au niveau de la parcelle ZK 159 semble étonnant, nous allons intégrer l'ensemble de la parcelle au zonage d'assainissement collectif.
- 2. L'étude technique n'est à ce jour pas réalisée. Toutefois, compte tenu de la position de votre logement (en bout de rue), le réseau gravitaire devrait démarrer plus ou moins devant chez vous. En général, le premier tronçon est posé à 1.30 m de profondeur. Néanmoins, Noréade n'approfondira pas toute une branche de réseau pour vous permettre à coup sûr de vous raccorder gravitairement, cela engendrerait des surcoûts de terrassement, pose de réseau et réfection importants.
- 3. Noréade n'intervient qu'en domaine public.
- 4. Noréade prend en charge une boîte de branchement par logement mais ne finance en aucun cas les travaux privés. Actuellement, il existe des subventions de l'Agence de l'eau pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Question n°6

- M. Mathieu Ducroquet 187, rue des Processions 59173 Lynde
- M. Jean-Paul Blocquel 137, rue des Processions 59173 Lynde
- M. Jonathan Blocquel 137, rue des Processions 59173 Lynde
- M. Meyer 123, rue des Processions 59173 Lynde

Demandent que les quatre logements soient intégrés dans le projet.

Ils ne pourraient pas comprendre que tel ne serait pas le cas. La rue des Processions se situe dans le prolongement direct du Contour de l'église. Le dernier logement n'est guère éloigné, situé à environ de 200 mètres du logement au début de la rue des Processions pris en compte lui, par le projet.

Ils considèrent que ne pas intégrer ces habitations va à l'encontre des mesures actuelles et futures prises pour lutter contre les pollutions quelles qu'elles soient.



Réponse du maître d'ouvrage

Après étude de la topographie, Noréade reste sur sa position d'exclure ces 4 logements de la zone d'assainissement collectif pour des raisons économiques et de les maintenir en zone d'assainissement non collectif.

En effet, la mise en place d'une conduite de 150m de longueur pour 4 habitations, et la présence d'une dépression topographique (cuvette) qui nécessiterait d'installer une station de relèvement pour 4 habitations conduisent à une estimation hors des règles de desserte votées par le SIDEN-SIAN.

Question du Commissaire enquêteur

Pour quelle(s) raison(s) la parcelle ZK 145 ou le 293, rue de Becquerel n'intègre pas le schéma d'assainissement collectif ? L'habitation semble raccordable par la rue du Romarin.

Réponse du maître d'ouvrage

Ce corps de ferme est isolé et ne sera pas desservi par l'assainissement collectif car cela nécessiterait l'extension (et donc une sur-profondeur de l'ensemble des tronçons en aval) du réseau initialement prévu.

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président et par délégation,

Le Directeur Général Adjoint